



licensiment cause restaurant vendue

Par **flo21210**, le **31/03/2013** à **21:35**

bonjour,
je vous explique mon problème. Je suis actuellement en cdi a mi temps depuis 2 ans, mon patron me licencie car il viens de vendre son restaurant et les acheteur ne veulent pas garder des salaries en cdi. Quels sont mes droits? Prime? Et est ce que se genre de licensiment est un licensiment économique?
Merci de me repondre.

Par **P.M.**, le **31/03/2013** à **23:13**

Bonjour,
Si c'est pour la même activité, normalement il n'y a pas lieu à licenciement économique en vertu de l'[art. L1224-1 du Code du Travail](#) :
[citation]Lorsque survient une modification dans la situation juridique de l'employeur, notamment par succession, vente, fusion, transformation du fonds, mise en société de l'entreprise, tous les contrats de travail en cours au jour de la modification subsistent entre le nouvel employeur et le personnel de l'entreprise.[/citation]